



Signature du contrat départemental de l'Espace Naturel Sensible



Forêt domaniale des Abbayes

La forêt domaniale des Abbayes située sur la commune de Verneuil les Bois, une ancienne propriété monastique, vient d'être labellisée officiellement « Espace Naturel Sensible ENS » par le département du Cher.

Le contrat a été signé par les représentants du Département, de Nature 18 et de l'Office national des forêts. Ce nouvel espace naturel va permettre de protéger 11 hectares (sur les 12000) de forêt de la voracité des exploitants forestiers dont l'ONF fait malheureusement parti. Les coupes vont bon train dans de nombreuses parcelles, laissant place à un paysage de désolation ou ont peine à croire qu'une régénération naturelle recréera une future belle forêt !

Jusqu'à présent le Cher comptait 23 ENS. Depuis le 11 décembre 2025 la parcelle 32 de la forêt des Abbayes devient le 24^{ème} espace naturel sensible.

Le contrat signé vise à protéger, gérer et valoriser ce site découvert par l'association Nature 18 et l'ONF.

Il « prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement administratif, technique et financier des collectivités ou partenaires locaux ». La forêt domaniale des Abbayes devient ainsi le dixième site labellisé dans le sud du Cher (avec aussi le bocage de Noirlac, le marais de Chavannes, les sablons de Corquoy, l'étang de Goule, le marais de Contres, le lac de Sidiailles, les chaumes de la Périssè, le moulin de Fougères et les prairies de la Celle.



Signature du contrat départemental ENS

« Ce caractère original a convaincu le conseil départemental de s'y intéresser, souligne Didier Brugère, vice-président en charge de l'environnement. "Découverte" est le premier mot qui me vient à l'esprit lorsqu'on évoque cet endroit. Un lieu secret, caché, dans une des plus petites communes du Cher, Verneuil, et à l'histoire particulière. »

Située au cœur du massif forestier de Meillant (12 000 hectares), elle présente plusieurs particularités. Une de ces parcelles (32), en bordure nord, d'une surface de onze hectares, contient un alignement de charmes têtards rare, trois mares forestières et une pelouse sèche en plus d'une faune et d'une flore d'exception. Il s'agit d'une ancienne prairie agricole, destinée au pâturage, reprise en main par l'ONF dans les années 80... et couverte de chênes d'une quarantaine d'années.



Photo des participants lors de la signature du contrat départemental

